

ASSEMBLÉE NATIONALE
5 décembre 2024

DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE EN
MATIÈRE ÉCONOMIQUE, FINANCIÈRE, ENVIRONNEMENTALE, ÉNERGÉTIQUE, DE
TRANSPORT, DE SANTÉ ET DE CIRCULATION DES PERSONNES - (N° 631)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 120

présenté par
M. Bouloux

ARTICLE 4

À l'alinéa 55, substituer au mot :

« quarante-huitième »,

le mot :

« cinquante-et-unième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à mettre en cohérence les dispositions avec la version du texte telle qu'elle sera modifiée fin décembre 2024.